



KELEIER AR MERZHER

www.lamartyre.bzh

HIVER 2021

BULLETIN MUNICIPAL N°145



Chantier du giratoire du Keff



p.3

Etude de datation de la charpente de l'église



p.12-13

Déménagement des classes à l'école publique



p.14

Mairie 4 Route de Ty-Croas
Tél. : 02 98 25 13 19

Adresse courriel : mairie@lamartyre.bzh **Site :** lamartyre.bzh

Ouverture : Lundi, mardi, vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30
Mercredi : 13h30-17h30 Jeudi et samedi : 9h00-12h00

Maire : **Chantal SOUDON**

Premier adjoint : **Jean-Michel DONVAL**
Travaux (bâtiments - voirie) - Affaires économiques - Urbanisme

Deuxième adjointe : **Jacqueline TOURBOT**
Finances - Budget - Affaires scolaires - Enfance - Jeunesse - Services à la population

Troisième adjoint : **Mickaël VAILLANT**
Environnement - Agriculture - Vie associative - Animation - Sentiers de randonnée

Quatrième adjoint : **Roland LE TOULLEC**
Affaires sociales - Communication - Bulletin municipal

Madame le maire et les adjoints sont disponibles sur rendez-vous.

| | | |
|---|---|-----------------------|
| I Cantine | 2 Route de La Roche | Tél. : 02 98 25 10 76 |
| | <i>inscription sur "mon espace famille"</i> | |
| I Bibliothèque | 4 Route de Ploudiry | Tél. : 02 98 25 13 01 |
| | <i>www.biblio-lamartyre.fr</i> | |
| I Regroupement Pédagogique Intercommunal | | |
| | Ecole La Martyre (Primaire) | Tél. : 02 98 25 13 87 |
| | Ecole Ploudiry (Maternelle) | Tél. : 02 98 25 13 76 |
| I Ecole Saint Joseph | 7 Route de La Roche | Tél. : 02 98 25 13 65 |
| I SIPP | 5 Route de Ploudiry | Tél. : 02 98 25 16 52 |
| I Maison des enfants de Kerbrug | 1 Kerbrug | Tél. : 02 98 25 15 69 |
| I Maison du Plateau | 14 Route de Ploudiry | Tél. : 02 98 25 13 95 |

URGENCES

| | |
|---|----------------|
| I Défibrillateur : place de l'église, mur du Point I | |
| I SAMU / Gardes médicales : | 15 |
| I Pompiers | 18 |
| I Gendarmerie | 02 98 85 00 82 |
| I Eau et assainissement : Eau du Ponant . | 02 29 00 78 78 |
| I EDF (dépannage) | 0810 333 029 |

Bulletin d'informations municipales
édité par la commune de La Martyre
4 Route de Ty-Croas
29800 LA MARTYRE
Tél. 02 98 25 13 19
mairie@lamartyre.bzh

Diffusion : les exemplaires sont
distribués au domicile des habitants
de La Martyre.

Directrice de publication :
Chantal SOUDON

Rédaction et photographies :
Mairie - associations

Mise en page et impression :
Guivarch Imprimerie
Imprimé sur papier issu des forêts
gérées durablement.
Tirage : 400 exemplaires

Consultation du bulletin municipal sur
le site de la commune
<http://www.lamartyre.bzh>



LE MOT DU MAIRE

C'est l'hiver, ses nuits plus longues que les jours, son cortège d'aléas climatiques et maintenant sanitaires. Le deuxième hiver que nous passerons avec ce virus menaçant qui pèse encore sur nos vies.

Le vaccin a certes éloigné pour la plupart d'entre nous le risque d'une forme grave. Il nous permettra sans doute cette année de passer les fêtes en famille ou entre amis, plus « normalement » que l'an passé.

Pour les manifestations de plus grande ampleur, il en va autrement et nous sommes contraints par prudence, d'annuler pour la deuxième fois consécutive la cérémonie des vœux. Une cérémonie à laquelle les nouveaux élus de 2020 n'ont pas encore eu l'occasion de participer en tant qu'élus.

Certes, ce Keleier Ar Merzher, et tous ceux qui ont précédé, vous informent au fil du temps de la vie municipale, des projets, nombreux, qui avancent, mais il ne remplacera les rencontres et échanges qu'occasionne cette cérémonie.

C'est l'occasion de rappeler que la mairie, les secrétaires, les élus, sont à votre écoute tout au long de l'année.

L'occasion aussi de les remercier, agents comme élus, pour leur participation à la vie de la commune et leur implication pour qu'il fasse « bon vivre » à la Martyre.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes et une très bonne année 2022.

Chantal SOUDON

UR GER GANT AR VAEREZ

Ar goañv zo, gant e nozioù hiroc'h eget e zeizioù, hag e zibunadeg darvoudoù a-fet an amzer ha bremañ a-fet ar yec'hed. An eil goañv a dremenimp gant ar virus gourdrouzus-se o pouezañ c'hoazh war hor buhez.

Gras d'ar vaksin ez eus nebeutoc'h a riskl evit an darn vrasañ ac'hanomp da dapout ur stumm grevus eus ar c'hleñved. Gantañ e c'hallimp moarvat, er bloaz-mañ, tremen ar gouelioù gant hor familh pe hor mignoned en ur mod muioc'h « normal » eget warlene.

Evit an abadennoù brasoc'h ne vo ket kont evel-se, ha ret eo deomp, abalamour d'an evezh, nullañ evit an eil gwech diouzhtu lid an hetoù. Un abadenn ha n'o deus ket bet tro an dilennidi nevez eus 2020 da gemer perzh enni c'hoazh evel dilennidi.

Evel-just, gant an niverenn-mañ eus Keleier Ar Merzher, hag an holl re a zo bet a-raok, e vezit kelaouet a-hed an amzer evit a sell ouzh buhez ar gumun, ar raktresoù, niverus, a ya war-raok, met morse ne gemero plas ar c'hejadennoù hag ar c'haozeadennoù a vez da-geñver al lid-se.

Un digarez eo da zegas da soñj e vez an ti-kêr, ar sekretouzed, an dilennidi, o selaou ac'hanoc'h hed-ha-hed ar bloaz.

Un digarez ivez da drugarekaat anezho, gwazourien pe dilennidi, evit ar perzh a gemeront e buhez ar gumun hag ar bec'h a roont evit ma vo « brav bevañ » er Merzher.

Asambles gant ar c'huzul-kêr e souetan deoc'h gouelioù brav hag ur bloavezh mat e 2022.

Chantal SOUDON

SOMMAIRE

Mémento

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Mot du maire..... | P. 1 |
| Infos mairie..... | P. 2 |
| Rappels/actualités..... | P. 3 |
| La Vie municipale..... | P. 4-5 |
| Guichet d'urbanisme..... | P. 6 |
| Environnement..... | P. 7 |
| Communauté chrétienne locale..... | P. 8 |

Du côté des associations :

- La Bibliothèque..... P. 9
- Le Plateau..... P. 10
- Les anciens combattants..... P. 10-11
- Ener'gym..... P. 11

Datation de l'église..... P. 12-13

Photos P. 14





I ETAT CIVIL DU 4^E TRIMESTRE | JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNE

Décès : 18/10 : Jeanne-Marie GUENOLE épouse LEON Domiciliée à Verveur
Naissance : 31/08 : Kylian, Moye MORVAN, 6 Lann Ar Merzher

Etat civil de l'année 2021

• **8 naissances, 2 filles et 6 garçons**

Leurs prénoms : Anaëlle, Joan, Aboubacar, Soen, Robin, Tylio, Kylian et Hugo.

1 mariage et 3 décès

I URBANISME

Déclarations préalables déposées en mairie :

- **OGEC** Ecole St Joseph, 7 route de La Roche : remplacement du portail côté cimetière
- **LEFEBVRE ELLIAS**, 17 Lann Ar Merzher : véranda
- **GAEC ABGRALL BB**, Cosquer Vras à Sizun : reconstruction d'un talus après démolition parcelle A 1087 à Kervern Huella.

Déclarations préalables accordées :

- **Le 11/10** : Florian BIDANEL, 16 Lann Ar Merzher : abri de jardin et clôture grillagée
- **Le 23/11** : Jean Pierre TOURBOT, Kernescop : Changement de fenêtres en façade de maison principale.

Permis de construire déposé :

SIOU Damien, 8 Park an Heol à Loc-Eguiner : maison d'habitation Route de Ty-Croas

L'urbanisme en 2021 :

3 permis de construire - 18 déclarations préalables 22 certificats d'urbanisme

Les jeunes gens qui ont 16 ans sont invités à se faire recenser en mairie dans le trimestre suivant leur anniversaire.

Apporter le livret de famille des parents. Une attestation sera délivrée. Elle est nécessaire et obligatoire pour les concours et examens divers.

I CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Les demandes sont désormais à saisir en ligne, sur le site ants.gouv.fr

Pour la carte d'identité : après avoir saisi votre demande sur internet, il vous faut prendre rendez-vous dans une des mairies équipées du dispositif spécifique, au plus près (Landerneau, Sizun)

Rappel des contacts de l'état civil de :

LANDERNEAU : 02 56 31 28 21

SIZUN : 02 98 68 80 13

Pour les personnes ne disposant pas d'ordinateur, adressez-vous à vos proches et demandez leur de **vous créer un compte sur cette application ANTS.**

Il conviendra de noter et de **conserver précieusement l'identifiant et le mot de passe.**

Cette précaution facilitera les démarches ultérieures en offrant notamment un gain de temps.

Mairie de la Martyre fermée les après-midis des 24 et 31 décembre

I COLLECTE DES CONTENEURS COUVERCLES JAUNES ET VERTS

Déchets ordures ménagères : poubelle verte

Déchets recyclables : poubelle jaune

Collecte le mardi au domicile en alternance.

Si le mardi est férié, la collecte est retardée au lundi suivant dès 5h00 du matin.

Le calendrier de collecte est disponible sur ccpld.bzh et lamartyre.bzh

RAPPEL : les poubelles sont à rentrer dès la vidange des poubelles effectuée.

Si vous souhaitez acheter un conteneur ou le faire réparer (couvercle enlevé...), adressez-vous directement au service environnement de la Communauté de communes, **ZA de St Ernel à Landerneau (près de la piscine) // ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h // 13 h 30 à 17 h.**
Tél. 02 98 21 34 49

Tarifs des bacs verts et jaunes :

Bac roulant vert ou jaune 180 l. : 15€ et 240 l. = 16€
 Tarifs des composteurs (*composteurs en bois*) :
 300 l. = 20€ // 600 l. = 25€.

Verre et Textiles : éco-point, route de Ploudiry, parking de la Maison du Plateau.

Déchets verts UNIQUEMENT : aire intercommunale de Keravel (route de Ty-Croas).

Des matériaux non autorisés sont régulièrement retrouvés sur cette aire. Il serait dommage d'en limiter l'accès à cause d'incivilités.

Autres déchets :

Déchetteries de St-Eloi, Plouédern

Pour tout déchet particulier (ex. : pneu...) s'adresser au préalable aux déchetteries pour avoir connaissance du règlement.

Aire de St Eloi, Plouédern :
02 98 85 19 50

Horaire d'été (01/03 au 31/10) :
 9h/12h // 14h/19h



ATTENTION
 Fermeture de la déchèterie de Daoulas pour travaux et ouverture d'une déchèterie temporaire à Loperhet, zone du Coadic.

I EXTRAITS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 27 SEPTEMBRE, 29 NOVEMBRE ET 13 DÉCEMBRE 2021

Transfert de compétences à la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas dans le cadre de sa transformation en Communauté d'Agglomération au 1er Janvier 2022 et transformation en Communauté d'Agglomération (CA)

Le Conseil, à l'unanimité, vote le transfert de compétences pour permettre à la Communauté de communes de passer en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Le passage en CA est voté par l'ensemble du Conseil.

Ecole : Signature d'une convention relative au RASED pour les 3 prochaines années (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Ce réseau prévient et aide les élèves de l'enseignement du 1^{er} degré rencontrant des difficultés scolaires. Il est financé par les communes adhérentes au prorata des élèves aidés.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de renouveler son aide financière jusqu'en 2024.

Dénomination d'une voie publique au bourg

Le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer « Venelle des Anciens combattants » la rue située à l'arrière du Point I.

Congrès des maires de France

Le Conseil, à l'unanimité, décide la prise en charge des frais inhérents au déplacement des conseillers municipaux au Congrès des maires de France.

Enquête publique : régularisation-extension de l'élevage laitier de l'EARL des Prés Verts à Ploudiry

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de l'EARL des Prés Verts à Ploudiry qui prévoit une réorganisation de son élevage à Cleustoul et Méziven et la reprise du site de Kerfaven sur la commune de Bodilis et St Servais.

Taxe d'aménagement à compter du 1^{er} Janvier 2022

I Le Conseil, à l'unanimité, décide :

→ **d'instituer un taux de 5%** sur le secteur délimité par les parcelles cadastrées section A n° 213, 216, 217, 230,231, 232, 233, 323, 324, 325 et 326, 990, 991, 1001,1004, 1005, 1010, 1011, 1012, 1015, situées à Iscoat.

→ **de reconduire :**

- **le taux de 2 %** sur le reste du territoire.

- **l'exonération** de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

- **l'exonération de la taxe d'aménagement** sur les commerces de détail **d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.**

- **de supprimer l'exonération sur les locaux** à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3^o de l'article L331-12 du code de l'urbanisme.

Vœu portant sur le financement des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

la rémunération des AESH à la cantine est pour le moment assurée par l'Education nationale. Une décision du Conseil d'Etat de novembre 2020 va entrainer leur prise en charge par la collectivité organisatrice du service, soit la commune pour la cantine. Ce nouveau désengagement de l'Etat, même s'il est encadré par la plus haute des juridictions administratives, va ainsi poser de nouvelles difficultés d'organisation pour la Commune de La Martyre et avoir un impact non négligeable sur ses finances.

Le Conseil, à l'unanimité, souhaite :

- que le financement des AESH continue à être pris en charge par l'Education nationale.
- A défaut, il demande à l'Etat de pallier son désengagement en allouant à la Commune de La Martyre une indemnité compensatrice, afin d'assurer et garantir de bonnes conditions de vie et de scolarité aux enfants en situation de handicap.

PROJET « CELTIC INTERCONNECTOR » : avis du Conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique préalable aux demandes d'autorisation sollicitées par RTE

Au regard du dossier soumis à l'enquête publique, le Conseil demande au porteur du projet à ce que l'intégration de la station de conversion dans son environnement soit la plus aboutie.

DÉLIBÉRATION Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable avec la réserve suivante : que le porteur de projet renforce le volet intégration du projet dans son environnement, à la fois, pour limiter l'impact visuel du bâtiment sur le secteur concerné (environnement proche et lointain) et pour réduire au maximum les potentielles nuisances sonores. Le projet devra aussi prendre en compte les nuisances lumineuses nocturnes qui entraînent des impacts importants sur les éco-systèmes.

L'enquête publique relative au projet de liaison électrique entre la France et l'Irlande « *Celtic Interconnector* » se déroule du 29 novembre 2021 au 11 Janvier 2022 à 17h00 sur le territoire de la commune de La Martyre.

Des permanences tenues par les commissaires enquêteurs ont eu lieu à la mairie de La Martyre en décembre. Il est toujours possible de consulter le dossier en mairie de La Martyre ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Finistère :

www.finistere.gouv.fr

Rubrique : publication-publications légales-enquêtes publiques, ou sur le site internet :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Un registre pour recevoir les observations est déposé en mairie ou dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2714>

- Vous pouvez aussi envoyer vos observations ou propositions par mail (mairie@lamartyre.bzh) ou par courrier à la mairie.

- Des permanences des commissaires enquêteurs auront lieu **jusqu'au 11 janvier dans les mairies de Cléder, Sibiril et Bodilis** (voir les heures sur le site internet ou les affiches).

Modification du tarif de cantine

Le « **tarif régulier** » (3,60 euros) s'appliquera désormais, même s'il n'y a pas 2 repas en moyenne par semaine.

Renouvellement pour une année de la convention à l'épicerie sociale de Landerneau

Ce renouvellement d'un an seulement permettra aux services du CCAS de Landerneau, gérant de l'épicerie sociale, de rédiger un nouveau règlement.

Aménagement d'une nouvelle aire de services pour les camping-cars

L'ancienne borne n'étant plus adaptée aux camping-cars, le Conseil décide d'aménager une nouvelle aire de services pour permettre aux camping-cars de vider leurs eaux usées, la caissette des toilettes et recharger de l'eau potable sur le parking du SIPP, le long de la route départementale 35. Le coût est estimé à 17 000 euros HT. Un dossier de subvention sera présenté au titre de la DETR.

Le dispositif " ARGENT DE POCHE " fonctionnera aux vacances de février pour les jeunes intéressés. La mairie les contactera individuellement.

I RÉUNION MUTUELLE 

Plusieurs personnes ont répondu favorablement à l'organisation d'une réunion par l'**Association Armorik Santé** dans le but de négocier des contrats intéressants avec les mutuelles de santé.

La réunion se déroulera au courant du mois de **février 2022 à la Salle Pierre Abéguilé**. Elle sera ouverte à tous.

La date et l'heure précises seront communiquées par voie de presse et affichées au tableau électronique.

I MON GUICHET URB@NISME

I DÉMATÉRIALISATION DES ACTES D'URBANISME : MON GUICHET URB@NISME EN UN CLIC ! DÈS LE 1ER JANVIER 2022

Dans le cadre de la dématérialisation des actes d'urbanisme, effective partout en France le 1er janvier prochain, les communes du Pays de Landerneau-Daoulas, fortes de leur service intercommunal commun d'instruction de droit des sols, sont en ordre de marche.

Un lien sur le site internet de la commune permet au pétitionnaire de se diriger vers le guichet numérique unique, Mon guichet Urb@nisme en un clic ! de la Communauté de communes.

● Modernisation des services publics

A compter du 1er Janvier 2022, toutes les communes ont l'obligation légale d'être en mesure de recevoir, sous forme électronique, les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Demandes de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme pourront bientôt être déposés sur une plateforme numérique en quelques clics ! Une évolution majeure qui répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne.



● Un guichet unique via les sites internet des communes et intercommunalités

Ce guichet numérique unique sera l'**outil d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme** qui permettra aux usagers de déposer leurs demandes d'urbanisme en ligne, directement depuis le site internet de la commune du projet ou depuis ceux des Communautés de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas ou de Lesneven Côtes des Légendes. Ils pourront également suivre l'examen de leur demande.

Cette vaste opération de dématérialisation simplifiera les démarches des usagers et améliorera le traitement des demandes par les services des collectivités (guichet unique, centres instructeurs, services consultables) pour plus de réactivité, de simplicité et de souplesse. **Elle permettra de rendre accessible ce service public sept jours sur sept et de faire gagner du temps aux usagers dans leurs démarches.** Une démarche qui a aussi le mérite d'être plus respectueuse de l'environnement.

Plus besoin d'imprimer ses demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de se déplacer aux horaires d'ouverture des guichets : **en déposant sa demande de permis de construire en ligne, on fait des économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !**

La dématérialisation sera la solution à privilégier, mais il sera toujours possible de déposer ses demandes d'urbanisme au format papier, ce qui nécessitera, pour la mairie, de numériser le dossier afin de le transmettre au service instructeur de sa communauté de communes de rattachement.

L'ouverture de ce Mon guichet Urb@nisme en un clic ! au public aura lieu le 1er Janvier 2022 et pas avant.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier !

I CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE : MIEUX VAUT ÉVITER !

Une communication d'Energence

En France, environ un tiers des ménages sont équipés de chauffage électrique. Si cette solution était majoritairement retenue dans les constructions neuves jusqu'à la RT 2012, il est pourtant préférable lorsque le choix le permet de s'orienter vers des systèmes de chauffage plus performants (à circulation d'eau chaude notamment).



L'engouement pour le chauffage électrique s'explique par sa facilité de mise en œuvre, son faible coût d'investissement initial et son faible entretien. Pourtant, à l'utilisation, l'électricité s'avère être l'énergie la plus chère. Son coût a augmenté de plus de 80% depuis 2007 et cette augmentation est amenée à se poursuivre.

Les radiateurs électriques (même, dans une moindre mesure les modèles à accumulation de chaleur) contribuent également aux pics de consommation électrique observés vers 19h lors des périodes de grands froids. En hiver, le chauffage électrique peut représenter jusqu'à 40% de la consommation électrique globale lors des débuts de soirée.



Ces pics peuvent entraîner des risques de coupures sur le réseau de transport de l'électricité, notamment en Bretagne où très peu d'électricité est produite localement. En cas de coupure, les logements équipés de chauffage électrique seraient les plus pénalisés.

Les systèmes avec radiateurs à circulation d'eau chaude diminuent le risque de tension globale sur le réseau, car s'ils utilisent de l'électricité pour fonctionner, leur consommation est bien moindre.

Nous pouvons vous aider à choisir le système de chauffage le plus adapté à votre logement. N'hésitez pas à venir rencontrer un conseiller énergie. De même, si malgré tout vous souhaitez vous orienter vers le chauffage électrique, si des systèmes d'appoints performants peuvent être installés il sera surtout avantageux d'isoler votre logement.

Ener'gence / Conseils neutres et gratuits / 02 98 33 20 09

Vous pouvez rencontrer les conseillers énergie sur votre Communauté de Communes les 1^{er} et 3^{ème} mercredi matin de chaque mois entre 9h et 12h à la Maison de services au public (MSAP) 59 rue de Brest à Landerneau.

Prise de rendez-vous au 02 98 33 20 09.



I SAPIN MALIN

A La Martyre, le mercredi 12 janvier de 10h à 12h30

Sapin malin !

POUR QUE VOTRE SAPIN CONTINUE À BRILLER, FAITES LE BROUYER !

DU 07 AU 21 JANVIER 2022

CONSULTEZ LES DATES ET LIEUX DES 13 SITES DE BROUYAGE SUR : WWW.PAYS-LANDERNEAU-DAOULAS.FR

LES SAPINS DEVRONT ÊTRE DÉPOURVUS DE PIED, SOCLE, PIÈCE EN MÉTAL (CLOUS, VIS...), SAC À SAPIN ET DÉCORATION

APPORTEZ UN SAC POUR RÉCUPÉRER VOTRE BROUYAT

MAYOR DE LANDERNEAU-DAOULAS SERVICE ENVIRONNEMENT 02 98 21 34 49 www.pays-landerneau-daoulas.fr

Comment se déroule la collecte des sapins ?

-> Deux options sont possibles :

- soit les habitants déposent leur sapin « nu » c'est-à-dire sans pied, les jours précédents
- soit les personnes souhaitent broyer leur sapin « en direct » sur place aux jours et horaires indiqués sur notre site web et sur les sites web des communes. Une association du territoire procèdera au broyage et remettra le broyat aux usagers.

Pour toute question éventuelle sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre service environnement par mail à environnement@ccpld.bzh ou par téléphone au 02 98 21 34 49.

**Parking de la Maison du Plateau
le mercredi 12 janvier 2021 de 10h00 à 12h30.
A l'issue de l'opération "Sapin malin" il sera possible de récupérer du broyat (apportez son sac).**

I COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE LOCALE DU PLATEAU DE PLOUDIRY

Planning des messes et célébrations 1^{er} trimestre 2022



Ploudiry - La Martyre - Loc-Eguiner - Le Tréhou - Tréflévénéz

24 Décembre : Veillée de Noël à La Martyre, à 19h

25 décembre : messe à Tréflévénéz à 9h30,

26 décembre : messe à Le Tréhou, à 9h30.

2 janvier 2021 : messe à La Martyre à 9h30.

9 janvier : messe à Loc-Eguiner à 9h30

16 janvier : messe à Le Tréhou, à 9h30

23 janvier : messe à Ploudiry, à 9h30.

30 janvier : messe à Tréflévénéz, à 9h30

6 février : messe à La Martyre, à 9h30

13 février : messe à Loc-Eguiner, à 9h30

20 février : messe à Le Tréhou, à 9h30

27 février : messe à Ploudiry, à 9h30

6 mars : messe à Tréflévénéz à 9h30

13 mars : messe à La Martyre, à 9h30.

20 mars : messe à Loc-Eguiner, à 9h30

28 mars : messe à Ploudiry, à 9h30.



En cas de changement d'horaire
pour une raison ou une autre, vous serez informés par les journaux
et affichage aux portes des églises.

CATÉCHÈSE

La communauté chrétienne du Plateau propose un parcours de catéchèse aux parents et enfants qui le souhaitent. Il est difficile chaque année de trouver un horaire qui convienne à tous les enfants intéressés par la catéchèse. C'est pourquoi, cette année, je propose de retrouver les enfants pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Printemps, Pâques), sous la forme de deux journées complètes de « stages ». Si nous fixons d'ores et déjà ces deux jours systématiquement en début de vacances, chacun pourra s'organiser.

Le stage de la Toussaint a rassemblé 7 enfants qui ont apprécié ces deux jours de rencontre à la Maison paroissiale de Ploudiry.

Ceux qui sont intéressés pour les stages à venir peuvent s'inscrire en téléphonant au 02 98 25 16 27. (laissez un message avec vos coordonnées). M.-F. Cloître

Paroisse Notre-Dame de tout remède en pays de Landerneau

Maison paroissiale 4/6 place de Saint-Houardon - 29800 Landerneau. Tél. 02 98 47 92 88

Informations : dans les églises ouvertes ou sur le site du diocèse : diocèse-quimper, puis paroisse notre dame de tout remède en pays de Landerneau

Permanence à la Maison Paroissiale de Ploudiry le samedi de 10h30 à 11h30. Tél. 02 98 25 12 43

Bonne année 2022 !

I BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTYRE



La bibliothèque continue ses activités aux horaires habituels avec toutefois et toujours, le contrôle des passes sanitaires et l'application des gestes barrières. Dorénavant, la bibliothèque est ouverte aussi **tous** les mardis de **18h00 à 19h30**.

Nous venons d'effectuer l'achat des nouveautés de la rentrée littéraire. Une cinquantaine de livres en breton vient également compléter le fonds « Jeunesse » de la bibliothèque. Vous pouvez dès à présent en consulter la liste, sur le site internet de la bibliothèque www.biblio-lamartyre.fr dans lequel vous trouvez déjà toutes les informations utiles pour faire vos choix.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir à nouveau les enfants pour des animations à la bibliothèque, et de voir l'intérêt des tout-petits pour les histoires, lors de deux séances de lecture à la bibliothèque et de deux séances « Kamishibai » (紙芝居) dans chaque école maternelle.



12/10 – « Kamishibai » à l'école St Joseph (maternelle)



24/11 - Séance de lecture pour les tout-petits à la bibliothèque (avec les assistantes maternelles)

* Des animations pour les enfants de zéro à trois ans sont prévues les 19 et 27 janvier dans les locaux de la bibliothèque, avec les assistantes maternelles.

L'équipe des bénévoles vous présente ses derniers coups de cœur. Venez vite les découvrir parmi toutes les autres pépites mises à votre disposition !!!

Bonne année 2022 et à bientôt de vous revoir.

Horaires de la bibliothèque

| | |
|------------|---------------|
| Mardi : | 18h00 à 19h30 |
| Mercredi : | 10h30 à 12h00 |
| Jeudi : | 16h30 à 17h30 |
| Vendredi : | 16h30 à 18h00 |
| Dimanche : | 10h30 à 12h00 |

Livres et Culture sur le Plateau

4 route de Ploudiry - 28800 La Martyre
06 98 28 15 01
www.biblio-lamartyre.fr
www.facebook.com/bibliothequedelamartyre

- GOLDORAK**: « Une suite très réussie par des auteurs talentueux ! » - Didier
- OLIVIER NOREK - IMPACT**: « Un polar qui nous pose la question de la transition écologique. Vif, nerveux, et documenté. » - Françoise
- PIERRE LEMAITRE - Le serpent majuscule**: « Un jeu de massacre vous attend dans ce livre qui vous tient en haleine du début à la fin. » - Chantal
- AMÉLIE NOTHOMB - PRIX RENAUDOT 2021**: « Amélie Nothomb est au meilleur d'elle-même : cruelle, tendre, drôle. » - Télérama
- UNDERTAKER**: « Un sixième épisode de Jonas Crow subligné par Ralph Meyer et Xavier Dorison. » - Roland
- LIBRETZEL & BELLE SALE**: « Personnages attachants où se mêlent deux cultures, le suspense et l'humour. » - Maïna
- MUSSO - L'INVASION DE LA SEINE**: « Très prenant et surprenant. » - Virginie



Bloavezh mat, yec'hed mat, prosperite hag ar baradoz bemdez !

I SECTION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS



Les cérémonies patriotiques commémorant l'armistice de la Grande Guerre, se sont déroulées sur le Plateau de Ploudiry **le dimanche 14 novembre**. Les maires des quatre communes concernées, à savoir : Loc-Eguiner, Ploudiry - La Martyre et Tréflévénez, ont procédé à tour de rôle à un dépôt de gerbe aux monuments aux morts de leurs communes respectives, en compagnie des porte-drapeaux de ces mêmes communes. On notait aussi la présence du Président de l'association locale de l'UNC, M^r Didier GUÉRIN, du Lieutenant de Gendarmerie Thierry ROYER, ainsi que bon nombre d'anciens combattants.

I LE PLATEAU EN FOLIE



L'Assemblée Générale d'une association est toujours un moment particulier. Il permet au monde entier de savoir que l'association se porte bien.

C'est le cas pour le Plateau en Folie.

Nous sommes une association dont le seul objectif est de construire un char pour défiler **au Carnaval de Landerneau**. Nous représentons Ploudiry et La Martyre à ce carnaval. **Nous remercions les communes de Ploudiry et La Martyre ainsi que le SIPP pour toute l'aide qu'ils nous apportent lors de nos manifestations.**



Une vingtaine de personnes a participé à l'AG.

Le bureau est inchangé :

Président : Jérôme Aillet

Vice-président : Jean-Yves Cam

Trésorière : Hélène Tanné

Membres : Patricia Cheminot, Gérard Joseph, Corinne Le Marchand, Jacques Ronflet

La réunion s'est terminée par un moment de convivialité apprécié de tous.



Vous pouvez nous suivre sur notre page facebook : **LE PLATEAU EN FOLIE**

Le 1^{er} semestre 2022 sera très animé :

- **samedi 15 janvier** : retrouvailles des participants au carnaval,
- **samedi 29 janvier** : soirée Crêpes à la Maison du Plateau,
- **début février** : reprise du travail sur le char le samedi matin et le jeudi après-midi, dimanche 20 mars : présentation du char aux habitants du Plateau,
- **week-end du 1er au 3 avril** : carnaval à Landerneau avec la grande parade le dimanche après-midi,
- **samedi 25 juin** : le retour des Régalades du Plateau organisées conjointement avec les agriculteurs du Plateau (cochons grillés, fête de la musique et feu de la St Jean).

La traditionnelle soirée Crêpes sera innovante cette année. **En 2015**, les verres jetables étaient remplacés par des verres réutilisables. **En 2017**, les couverts jetables ont été remplacés par des couverts en fer. **En 2022**, les assiettes jetables seront remplacées par de **vraies assiettes** : fini les assiettes en plastique ou carton plus ou moins recyclables.

L'objectif de cette édition est la réduction des déchets même recyclables. Sur le conseil de Chantal Soudon, maire de La Martyre et Vice-présidente à la CCPLD chargée de l'Environnement, j'ai rencontré la directrice du Tri Porteur qui est tout à fait en phase avec ma demande d'assiettes. Nous ne savons pas encore sous quelle forme : prêt, location ou achat.

Bien sûr, cela demandera plus d'organisation et plus de bénévoles mais nous allons relever le défi. Comme les années précédentes, beaucoup de produits utilisés pour faire les crêpes et la garniture seront **locaux**.

Jérôme Aillet.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 2022 !

La cérémonie finale a eu lieu à Tréflévénez, à l'issue de l'office religieux. Le Maire Georges Philippe après avoir prononcé le discours de M^{me} la Ministre des Armées, a procédé au dépôt de gerbe au monument aux morts.

Les enfants de l'école Saint-Joseph de La Martyre ont ensuite entamé "La Marseillaise" dans un moment empreint d'une forte émotion et en présence d'un public très nombreux.

C'est ensuite dans la salle communale que tous les participants à cette cérémonie se sont retrouvés devant le verre de l'amitié.



La section locale des anciens combattants vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2022 !

Bloavezh mat !

ENER'GYM

Les cours se déroulent presque normalement depuis la reprise, le lundi 13 septembre 2021.

Le passe sanitaire est obligatoire pour participer au cours et depuis fin novembre, **le port du masque, lors des déplacements dans les salles municipales, est aussi obligatoire.**



Ener'gym propose 2 cours enfants et 6 cours adultes par semaine

| JOURS | HEURE | COURS | ANIMATRICES ANIMATEURS |
|----------|---|--|----------------------------|
| LUNDI | 14h-15h 20h-21h | Gym Modérée Gym Tonique | Christine Tiphaine |
| MARDI | 17h45-18h45 | Yoga de Gasquet | Camille |
| MERCREDI | 13h30-14h15 14h15-15h 19h15-20h15 | Enfants 4-7 ans enfants 8-11 ans Gym Tonique | Gilles Gilles Daniel |
| JEUDI | 9h15-10h15 19h15-20h15 | Gym Santé Gym Pilâtes | Daniel Daniel |



Chacun a retrouvé ses marques, Les animateurs heureux de partager leur sport, les adhérents nombreux et motivés choisissent les cours qui leur sont le plus adaptés.

Comme les années précédentes, chacun progresse à son rythme et dans la bonne humeur. Ener'gym peut encore accepter quelques adhérents, possibilité d'une séance d'essai avant l'inscription.

N'hésitez plus, vous serez accueillis chaleureusement.

L'assemblée Générale s'est déroulée le samedi 4 décembre 2021 à la Maison de Plateau devant un public clairsemé, en présence d'élus, Mr Georges Philippe : Maire de Tréflévénez et Président du SIPP, de M^{me} Elodie Omer, adjointe de Ploudiry en charge des associations et de Mickaël Vaillant, adjoint de La Martyre et des animateurs : Christine Morineau et Daniel Le Pors.

La Présidente, Anne Boulbin, a remercié les participants de leur présence et les municipalités ainsi que le SIPP pour le versement

de subventions, le prêt de salles et la mise à disposition de Gilles, l'animateur sportif. Après la présentation du rapport d'activités avec peu de cours pour cause de confinement l'année 2020/2021 et du rapport financier maîtrisé mais fragile, une discussion entre participants s'est engagée visant à apporter des améliorations.

Les objectifs pour 2022 : Espérer que les conditions sanitaires s'améliorent afin de continuer la pratique de notre sport, LA GYM !

Le bureau est inchangé

Présidente : **Anne Boulbin, Le Tréhou**
 Vice Présidente : **Dominique Olliérou, La Martyre**
 Secrétaire : **Hélène Person, Ploudiry**
 Trésorière : **Anne Marie Emily, Tréflévénez**
 Trésorière Adjointe : **Monique Martin, Ploudiry**
 Membre : **Relais Animateurs : Tiphaine Créac'h, Plouédern**

CONTACT

Association Ener'gym
 energymlamartyre@gmail.com
 Anne : 06 75 85 45 73



DE QUAND DATENT LES CHARPENTES DE L'ÉGLISE SAINT-SALOMON ?



Un prix organisé par la Fondation Mérimée nous a permis de faire procéder aux travaux de datation des charpentes de l'église Saint Salomon.

L'entreprise Dendrotech, entreprise mécène, est ainsi intervenue les 12 et 13 octobre dernier, avec la collaboration de Steven Le Ber (Ateliers Le Ber de Sizun) pour prélever 33 pièces issues des charpentes de couverture :

- De la nef
- Du chœur
- Du collatéral nord.

28 pièces ont pu être datées de façon certaine :

Les dates fournies correspondant aux dates d'abattage des arbres (des chênes en l'occurrence).

Par extension, une date d'abattage revient le plus souvent à dater la structure elle-même ; les textes anciens, la dendrochronologie et l'archéologie ont en effet depuis longtemps prouvé l'emploi de bois dits « verts » (c'est-à-dire fraîchement abattus) dans la charpente.

LES RÉSULTATS

Les charpentes du Chœur et de la Nef proviennent d'une campagne d'abattage située au tout début du XV^{ème} siècle, en pleine guerre de Cent ans.

- Les bois du chœur proviendraient d'arbres abattus entre 1395 et 1413
- Ceux de la nef, d'arbres abattus entre l'an 1400 et l'an 1420.

Leur mise en œuvre a pu être simultanée ou réalisée en deux phases de travaux.

Les bois utilisés étaient plutôt jeunes (44 cernes en moyenne).

La charpente du collatéral nord correspond à une mise en œuvre 150 ans plus tard, au milieu du XVI^{ème} siècle, sous le règne de François 1^{er} puis d'Henri II.

- Les arbres ont en effet été coupés entre 1537 et 1560.

Les bois utilisés étaient nettement plus âgés que sur les charpentes de la nef et du chœur (83 cernes en moyenne).

POUR PLUS D'INFOS : L'ENSEMBLE DU RAPPORT SYNTHÉTIQUE DE L'ÉTUDE SE TROUVE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE : WWW.LAMARTYRE.FR



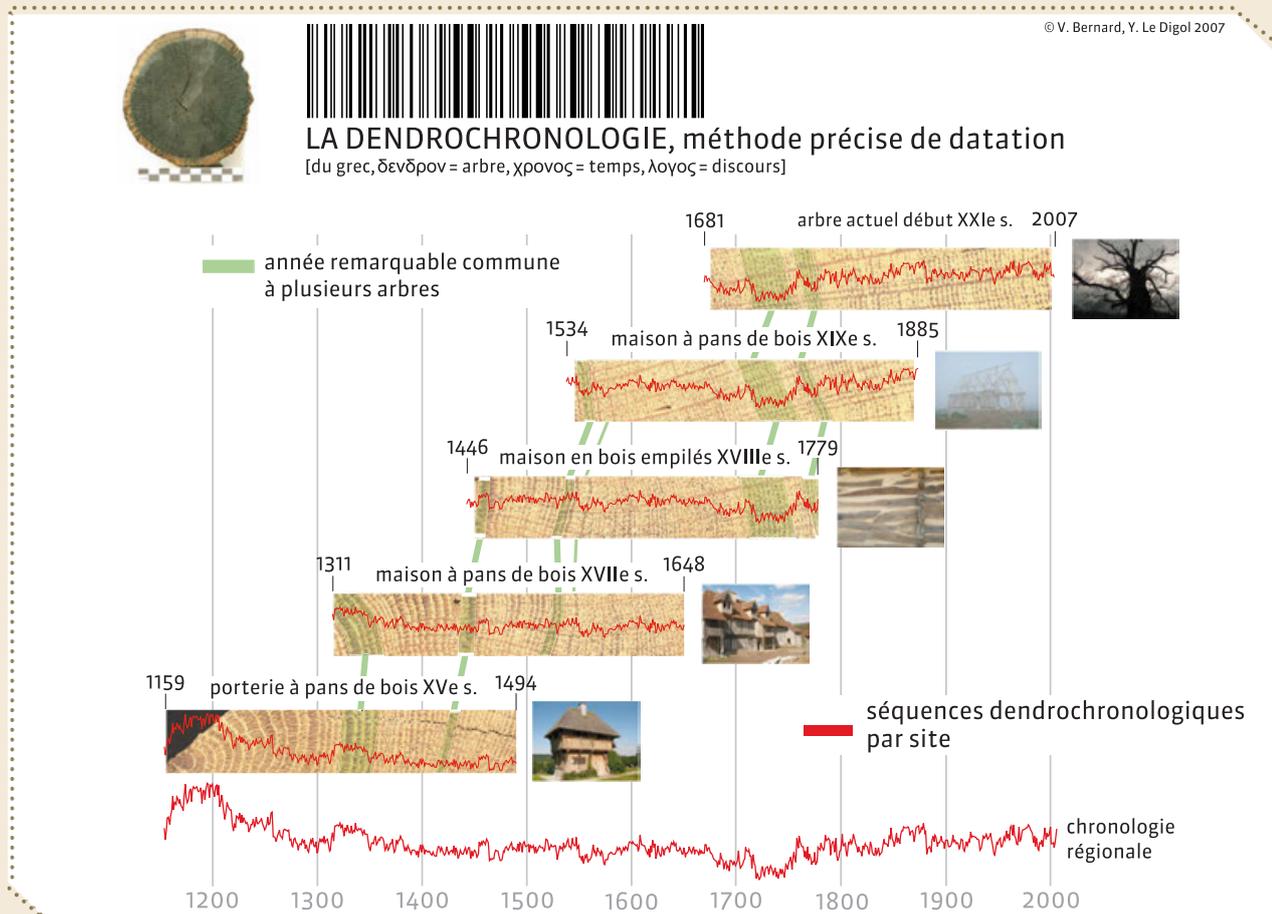
QU'EST-CE QUE LA DENDROCHRONOLOGIE ?

La dendrochronologie (du grec δένδρον «arbre», χρόνος «temps» et λόγος «discours») est une méthode de datation précise basée sur l'analyse des cernes annuels de croissance des arbres. C'est ce procédé qui a été mis en oeuvre pour dater, parfois à l'année près, les phases d'abattage des arbres qui ont servi à la construction des bâtiments présentés dans ce rapport.

Voici donc quelques principes généraux qui permettront de mieux appréhender cette méthode, et de mieux comprendre les résultats.

L'arbre : un enregistreur climatique fiable

1. Chaque année les arbres fabriquent sous l'écorce un anneau de croissance (cerne). En comptant le nombre de cernes sur la tranche d'un arbre abattu, on peut déterminer l'âge de cet arbre.
2. La largeur des cernes varie chaque année en fonction du climat. On considère que :
 - un cerne large équivaut à une bonne année.
 - un cerne étroit à une mauvaise année (sécheresse, inondation...).
3. La croissance d'un arbre synthétise donc l'ensemble des variations météorologiques et climatiques de toute une vie.
4. Ainsi les chênes d'une même région subissent les mêmes effets du climat au même moment. On remarque donc dans la croissance de ces arbres des accidents identiques qui prouvent qu'ils ont grandi à la même période.
5. Ces accidents caractérisent une période spécifique et servent de points de repère pour remonter progressivement dans le temps grâce à des bois toujours plus anciens, mais partiellement contemporains. Les mauvaises années créent ainsi des rythmes caractéristiques non reproductibles dans le temps, et constituent un véritable «code barre» propre à une période, une région et une espèce. En Bretagne, on peut ainsi remonter de façon pratiquement ininterrompue sur 2300 ans.



A LA CANTINE !



Les enfants déguisés à la cantine pour la fête d'Halloween



Le repas de Noël des enfants !

REPAS DES ANCIENS



Les tablées sont attentives au mot de bienvenue de Madame le Maire, à l'occasion du repas offert par la commune aux personnes habitant La Martyre de 70 ans et plus.



Les personnes qui n'ont pas pu se déplacer ont reçu un colis : visite de Janine Le Lann et Roland Le Toullec de la commission des affaires sociales aux anciens de La Martyre à l'EHPAD de Sizun.

ECOLE PUBLIQUE : ON DÉMÉNAGE AVANT LES TRAVAUX



Les conseillers municipaux, des membres de la commission des affaires sociales et les agents du SIPP ont participé, pendant les vacances de la Toussaint au déménagement des 3 classes de l'école publique, selon les instructions préparées par les enseignantes. Les nouvelles classes étaient opérationnelles pour la rentrée.

Un grand remerciement à tous ceux qui ont participé. Il faudra recommencer dans l'autre sens aux vacances de février !